OEA/Ser.W

 CIDI/INF. 575/23

 20 novembre 2023

 Original : anglais

NOTE CONCEPTUELLE

Réunion ordinaire du

Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI)

27 NOVEMBRE 2023

**THÈME : LES PRINCIPAUX ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES CULTURES DES AMÉRIQUES**

1. **Contexte/justification**

Les cultures des Amériques, aussi riches que diverses, reflètent le contexte historique, social, économique et environnemental de chaque pays. Le thème de cette réunion du CIDI, Les principaux aspects du développement durable des cultures des Amériques, offre au Conseil et aux États membres une occasion d’examiner les principales questions liées à la promotion, à la préservation, à l’enrichissement et à la transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel divers de la région tout en répondant aux défis de notre époque.

La coopération dans le domaine de la culture a toujours été une partie importante du système interaméricain, avant-même la création de l’OEA. La publication de l’OEA intitulée [La Culture à l’Organisation des États Américains : une rétrospective (1889-2013)](http://scm.oas.org/pdfs/2013/CIDI03965E.pdf) note que **« depuis la première Conférence internationale des États américains, les questions culturelles ont toujours fait partie des priorités des dirigeants politiques » et que « dans le processus d’intégration interaméricain, la coexistence pacifique entre les peuples se fonde avant tout sur une compréhension mutuelle de leurs spécificités culturelles »**. En outre, la première version de la Charte de l’OEA, adoptée en 1948, veut que : **« L'unité spirituelle du continent est basée sur le respect des valeurs culturelles des pays américains et requiert leur étroite collaboration pour atteindre les buts élevés de la culture humaine »** (Chapitre II, Principes, Article 3). D’autres organisations multilatérales favorisent également la coopération dans le domaine culturel et le développement des secteurs créatifs.

D’après l’UNESCO, **au niveau international, la part de l’aide publique au développement allouée à la culture et aux loisirs représente seulement 0,23 %. Par ailleurs, les contributions au Fonds international pour la diversité culturelle ont baissé ces dernières années. Toutefois, la participation de pays donateurs non traditionnels, l’intérêt croissant des organisations multilatérales dans les secteurs culturel et créatifs et l’essor de la coopération Sud-Sud et triangulaire propose de nouvelles possibilités[[1]](#footnote-1).**

Dans le Courrier de l’UNESCO de juin 2017, Jyoti Hosagrahar signale que dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD), adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies, le programme international de développement évoque pour la première fois la culture, ainsi que sa préservation et sa promotion en tant que fin en soi, sans oublier sa contribution à de nombreux ODD : Villes et communautés durables, Accès à des emplois décents et croissance économique, Réduction des inégalités, protection de l’environnement, promotion de l’égalité des genres ainsi que des sociétés pacifiques et inclusives[[2]](#footnote-2).

La revitalisation et la préservation du patrimoine et des pratiques culturels traditionnels et ancestraux de la région, y compris les langues, les arts et les rituels, jouent un rôle central dans le maintien des identités uniques des communautés dans toutes les Amériques. Parmi les initiatives qui favorisent ce développement, on compte la documentation, la préservation de l’histoire orale, l’enseignement culturel et les programmes de diplomatie culturelle. La revitalisation et la préservation de la culture fait intervenir des débats sur des questions comme l’équilibre à trouver par les États membres entre la préservation du patrimoine culturel et la modernisation, le progrès économique et la croissance, ou encore un examen des stratégies qui ont été mises en œuvre ou pourraient l’être en vue de protéger le patrimoine culturel immatériel, les langues et les connaissances traditionnelles.

La Neuvième réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la Culture, organisée en octobre 2022 sur le thème « La technologie, la créativité et l’innovation en tant que possibilités de développer et de renforcer la culture », a été l’occasion d’aborder, entre autres, comment les artistes et les praticiens culturels ont réussi à assurer leur subsistance pendant la pandémie, y compris grâce à la technologie et à l’aide de l’État au renforcement de la culture et de l’expression artistique. Cette réunion du CIDI permettra de poursuivre le débat sur les stratégies favorables à collecte, à la préservation, à la diffusion, au renforcement et au développement de la culture dans les Amériques, y compris le rôle de la technologie à cet égard.

La pérennité économique, le développement de l’économie créative et la monétisation des biens culturels sont autant de dimensions de la durabilité et de la préservation de la culture au fil du temps. Les industries culturelles et créatives comme l’art, la musique, le cinéma et le design contribuent de plus en plus à l’économie dans de nombreux pays des Amériques. L’ouverture de perspectives économiques dans les communautés culturelles et le renforcement des cadres de soutien à l’entrepreneuriat parmi les petites et moyennes entreprises (PME) dans les domaines de l’artisanat traditionnel, des marchés locaux, du tourisme culturel et des industries créatives sont donc des éléments importants de ce processus.

En outre, il est nécessaire de déterminer comment les industries culturelles et créatives contribuent au développement économique sans pour autant compromettre l’intégrité culturelle. En parallèle, les pays de l’ensemble du continent auront l’occasion d’échanger sur les stratégies qui encouragent l’entrepreneuriat dans les secteurs culturels, particulièrement parmi les PME, à même de contribuer au développement durable des cultures collectives et disparates des Amériques.

Le renforcement des capacités, l’éducation et le développement de la conscience culturelle sont indispensables pour comprendre la valeur et la richesse de la diversité des cultures des Amériques. Dans ce contexte, l’investissement dans les programmes éducatifs qui prennent en compte la conscience culturelle et renforcent les capacités des institutions et praticiens de la culture jouent un rôle central. De même, l’approfondissement du dialogue communautaire est important, notamment pour comprendre et définir ce qui compte pour le patrimoine culturel de chaque société. Ces initiatives permettent d’obtenir davantage de soutien à la documentation du patrimoine culturel matériel et immatériel et de faciliter sa transmission aux générations futures, ce qui contribue à sa durabilité à plus long terme.

De nombreuses pratiques culturelles ont un lien étroit avec l’environnement. L’incorporation de pratiques durables dans les activités culturelles peut ainsi contribuer à la conservation des ressources naturelles et des écosystèmes, ce qui renforce le lien entre culture et environnement. Le tourisme en est un exemple saillant dans les Amériques : dans ce domaine, il est indispensable de trouver l’équilibre entre développement et préservation de la culture. Les pratiques touristiques responsables peuvent produire des retombées économiques positives tout en limitant le préjudice aux traditions et sites culturels. Toutefois, la durabilité doit également prendre en compte les effets de l’environnement sur la culture, notamment le défi que représentent les conséquences des événements défavorables associés au changement climatique sur le patrimoine bâti. Pour assurer la durabilité de nos cultures, il est donc nécessaire de sensibiliser et d’inciter à l’action en vue de protéger et de préserver les sites du patrimoine culturel qui sont vulnérables face aux effets du changement climatique.

Ainsi, les ministères de l’Environnement et de la Culture des États membres peuvent se concentrer sur l’identification et l’évaluation des sites du patrimoine culturel menacés par le changement climatique, y compris l’élévation du niveau de la mer, la hausse des températures et l’augmentation de la fréquence et de l’intensité des épisodes météorologiques. Conformément aux initiatives sous l’égide du SEDI dont le but est de stimuler la résilience des États membres, le CIDI pourrait donner de l’élan à des pistes de coopération et au dialogue entre les États membres pour la mise en commun des pratiques et l’exploration de solutions pour atténuer ces effets, par exemple, les mesures d’adaptation visant à rendre les sites plus résilients et la promotion de pratiques de tourisme durable qui favorisent les mesures de conservation.

1. **Objet de la réunion**

 Pour aborder les principaux éléments du développement durable des cultures des Amériques, il convient d’employer une approche large, qui implique de trouver l’équilibre entre préservation de la culture, autonomisation économique, équité sociale et conservation de l’environnement. En favorisant la collaboration, en partageant nos expériences et en stimulant le dialogue entre les responsables publics et les décideurs politiques dans la région, le Conseil peut renforcer le soutien à la recherche d’un équilibre plus harmonieux entre préservation du patrimoine culturel, croissance et progrès vers un avenir durable.

 Aussi l’objet de cette réunion est-il d’aborder certains des principaux aspects liés au développement durable des cultures des Amériques, d’agir face aux défis de notre époque à cet égard, d’évaluer les pistes de coopération interinstitutionnelle pour la culture et le développement et de bâtir un consensus sur des politiques pour un avenir durable et le rôle de la culture dans ce processus. La réunion sera également l’occasion, pour les États membres, de présenter leurs expériences dans le cadre de la culture et du développement, y compris les façons dont la culture contribue aux ODD, mais aussi leurs stratégies pour atténuer les effets du changement climatique sur le patrimoine culturel vulnérable. En outre, le débat sur ces questions pourrait livrer des indications sur les chances de voir le dialogue à ce sujet se poursuivre lors de la Dixième réunion interaméricaine des ministres et des hauts responsables de la Culture, qui se déroulera en République dominicaine en 2025, et sur la façon dont les initiatives de diplomatie culturelle pourraient y contribuer.

 Voici quelques-unes des questions qui seront posées aux États membres :

1. Comment les États membres peuvent-ils trouver l’équilibre entre la préservation du patrimoine culturel, d’une part, et la modernisation et la croissance économique, d’autre part ?
2. Quelles sont les pratiques employées par les États membres de l’OEA pour favoriser le développement durable de la culture ?
3. Comment le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) peut-il collaborer avec les États membres et d’autres institutions pour renforcer les capacités permettant de contribuer à la promotion, à la préservation, à l’enrichissement et à la transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel divers de la région ?
4. Quels sont les principaux défis, stratégies et outils des États membres en matière de sensibilisation et de promotion de l’action visant à protéger et préserver les sites du patrimoine culturel vulnérables face aux effets du changement climatique ?
5. D’après l’expérience de votre pays, comment la culture contribue-t-elle à l’atteinte des ODD ?
6. **Pertinence pour le SEDI**
* Promouvoir la culture et l’économie créative en tant qu’outils permettant de stimuler la croissance économique, de créer des perspectives d’emploi et de renforcer les capacités des PME dans le secteur de la culture.
* Renforcer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses ODD.
* Favoriser le dialogue sur l’équilibre entre préservation de la culture, croissance économique, équité sociale et conservation de l’environnement.
* Encourager le dialogue, la coopération et le partage de connaissances dans la région concernant la culture au service du développement, notamment les mécanismes permettant de partager les bonnes pratiques et les enseignements glanés.
* Renforcer la résilience dans les principaux secteurs des États membres de l’OEA.
1. **Mandats de l’OEA**

La résolution AG/RES. 2967 (LI-O/21), « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : promotion de la résilience », adoptée par l’Assemblée générale de l’OEA en 2021, crée le mandat suivant au titre de la ligne stratégique « Promouvoir des économies inclusives et compétitives » :

18. De demander à la CIC de partager, avec le soutien du SEDI, des données d’expériences sur les efforts visant à promouvoir, moderniser et relancer de manière durable le secteur culturel et créatif de l'économie pendant et après la pandémie de COVID-19, et de promouvoir les efforts que déploient les États membres de la CIC pour conserver un rôle visible à la culture en tant que catalyseur du développement social et économique dans les programmes d'action régionaux, permettant ainsi de trouver des solutions novatrices en matière de développement de capacités et d'acquisition de connaissances et d'outils pour favoriser la transformation sociale et économique et renforcer l'entrepreneuriat artistique et culturel dans le continent américain.

 La Déclaration de Bridgetown sur le renforcement de l’économie créative et du secteur de la culture : Repositionner le secteur de la culture pour assurer le développement durable « demande au Secrétariat général de l’OEA de travailler avec les organisations internationales concernées, comme l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), de soutenir les États membres, le cas échéant, dans la création de politiques visant à atteindre les objectifs et cibles du Programme de développement durable à l’horizon 2030 qui contribuent au progrès de l’économie créative et du secteur de la culture ».

 Dans la Déclaration d’Antigua Guatemala, intitulée « La technologie, la créativité et l'innovation en tant que possibilités de développer et de renforcer la culture », les ministres de la Culture s’engagent à « Maximiser les possibilités qu'offrent la technologie, la créativité et l'innovation aux États des Amériques pour développer, renforcer et sauvegarder leurs expressions culturelles et artistiques par la numérisation, la collecte, la conservation, la diffusion et les échanges licites et sûrs relatifs au patrimoine culturel et artistique, et encourager les États membres à étudier ces possibilités de manière individuelle et collective ». Ils forment également le vœu « de promouvoir la collaboration en matière de technologie, de créativité et d'innovation, en tant que possibilité de développer et de renforcer la culture dans les Amériques, avec les États observateurs permanents de l'OEA et les partenaires de la CIC, y compris les universités, les centres de recherche, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et d'autres organisations internationales dans le but de soutenir la mise en œuvre de la Déclaration d'Antigua Guatemala ».

 Par ailleurs, l’Article 47 de la Charte de l’OEA prévoit que « les États membres attacheront une importance primordiale, dans le cadre de leurs plans de développement, à l'encouragement de l'éducation, de la science et de la technologie, et de la culture orientées vers l'amélioration intégrale de la personne humaine, fondement de la démocratie, de la justice sociale et du progrès ».

1. **Structure de la réunion**

Lors de cette réunion, plusieurs intervenants seront invités à explorer certains des principaux aspects liés au développement durable des cultures des Amériques, y compris la promotion, la préservation, l’enrichissement et la transmission du patrimoine culturel divers de la région tout en répondant aux défis de notre époque. Les États membres auront l’occasion de participer à un dialogue interactif guidé par la Présidence du CIDI.

Après une séance de questions-réponses avec l’intervenant invité, la Présidence invitera les délégations à faire part de leurs pratiques de promotion de la culture au service du développement et à explorer les pistes de coopération dans ce domaine.

1. **Résultats escomptés**
2. Une compréhension accrue du rôle de la culture dans le développement des États membres de l’OEA.
3. Mise en commun de politiques spécifiques visant à promouvoir le développement culturel durable dans les États membres de l’OEA.
4. Identification de pistes de coopération dans le domaine de la culture et du développement.
5. Contribution au dialogue et appui aux mesures des États membres visant à atteindre les ODD.

CIDRP04015F01

1. . Voir UNESCO |Repenser les politiques en faveur de la créativité : [https://www.unesco.org/reports/reshaping-creativity/2022/fr](https://www.unesco.org/reports/reshaping-creativity/2022/en/culture-sustainable-development-still-untapped-potential) [↑](#footnote-ref-1)
2. . Voir Courrier de l’UNESCO, avril-juin 2017 : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000248106\_fre?posInSet=3&queryId=N-bb29c985-628c-473b-9148-62b9016047b1 [↑](#footnote-ref-2)